



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 21
17 avril 2024

Examen des évocations

Dossier n° 63

Match n° 27817034 La Montagne Fc 1 / Bouguenais Foot 1 U17 D1 Masculin groupe C du 06.04.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Bouguenais Foot pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de La Montagne Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Bouguenais Foot

Dossier n° 64

Match n° 27818628 St-Herblain Preux As 1 / Le Gâvre Fcgc 1 U15 D4 Masculin groupe B du 06.04.2024

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club du Gâvre Fcgc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Herblain Preux As suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Le Gâvre Fcgc

Etude du dossier

Dossier n° 65

Match n° 27819356 St-Philbert de Grandlieu 2 / Vieillevigne la Planche 2 U15 D5 Masculin groupe I du 13.04.2024

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 2 du club de St-Philbert de Grandlieu.
- L'équipe 2 du club de Vieillevigne la Planche bénéficie des points acquis et les buts marqués de la rencontre
- Les buts marqués par l'équipe 2 du club de St-Philbert de Grandlieu sont annulés
- Le droit de réclamation s'élevant à 53 € est mis à la charge du club de St-Philbert de Grandlieu, fautif

Réserve non confirmée

Samedi 13 avril 2024 :

Seniors D1 Masculin groupe B
26526084 Machecoul Asr 1 / Sautron As 2